

**Aux résidents  
des n°34, 36 et 38 cours St Anne**

Affaire suivie par :  
Philippe HENNEQUIN  
Service Voies Publiques et Réseaux  
Tél : 03 69 99 56 45

Colmar, le 13 avril 2017

Madame, Monsieur,

Comme convenu, j'ai le plaisir de vous communiquer le plan du projet d'aménagement définitif de la rue des cloches, arrêté à l'issue de la période de concertation. Il est également consultable sur le site internet de la Ville de Colmar (<http://www.colmar.fr/reamenagement-voies-publiques-colmar>).

Certains ajustements ont été apportés pour répondre aux attentes des uns et des autres, autant que possible.

Je vous rappelle que dans un délai de 3 ans à compter de la fin des travaux, aucune intervention sur la voirie publique ne sera autorisée par la Ville de Colmar (ouverture de la chaussée et/ou du trottoir pour branchement à un réseau par exemple), exception faite des cas d'urgence (fuite, conduite endommagée ou obstruée,...). Aussi, je vous invite à nouveau à vous rapprocher des concessionnaires de réseaux si vous envisagez de tels travaux dans un futur proche ou à faire suivre cette information à votre propriétaire ou votre syndic, si vous êtes locataire ou copropriétaire de votre résidence.

Une consultation d'entreprises va désormais être engagée pour la réalisation des travaux de voirie et d'éclairage public, dont le démarrage est programmé le 17 juillet 2017.

M. HENNEQUIN, Chef du Service Voies Publiques et Réseaux, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Jean Paul SISSLER